

Appel à la mobilisation permanente contre le projet de Center parcs au Chambarans  
et tous les projets inutiles imposés

LE  
**30**  
NOVEMBRE

LA FORÊT  
EST À  
**TOU-TÉ-S**

RENDEZ-VOUS  
À ROYBON  
À 12H

PIQUE NIQUE  
CHANSONS  
BALLADES

design by Tromas

ABATTAGE  
D'ARBRES



[zad-roybon@riseup.net](mailto:zad-roybon@riseup.net)

# CHAMB'RIAN LE-BAS DE COMBAT !

Depuis 2007, le groupe Pierre&Vacances prévoit de construire le 6<sup>e</sup> Center Parcs français à Roybon (38) dans la forêt de Chambaran, soit :

- 1000 cottages (maisons) répartis sur 200 ha
- des bâtiments de loisirs sur 3,6 ha comprenant : centre aquatique (dont l'eau sera maintenue à 29°), bowling, halle de sports, commerces, boîte de nuit...

## Notre environnement en danger



Une consommation d'eau en pleine saison représentant l'équivalent d'une ville de 8000 habitant-e-s, tirant l'eau de nappes phréatiques dans un secteur déclaré plus d'une année sur deux en état ou risque de sécheresse.

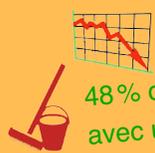


200 ha de forêt menacés : 92 ha défrichés et 31 ha imperméabilisés. La destruction d'habitats à haute valeur écologique pour au moins 17 espèces protégées en danger et deux corridors biologiques de cervidés et de sangliers supprimés par une clôture de 2 m de haut.

## Un gaspillage indécent de l'argent public

36,5 M€ dépensés par les collectivités<sup>1</sup> pour des recettes fiscales dérisoires. À ces dépenses se rajoutent 35,4 M€ de cadeau<sup>2</sup> de la commune de Roybon qui a vendu un terrain constructible de 200 ha à 0,30€/m<sup>2</sup>, contre 18€/m<sup>2</sup> (prix du marché).

## Pour un projet économiquement mensonger



Pierre&Vacances perd de l'argent : ses pertes d'exploitations sont en augmentation depuis 3 ans.<sup>3</sup>

48% des emplois seront du nettoyage, avec un temps moyen de moins de 12 heures par semaine.<sup>4</sup>

## Le tout dans le mépris total de la démocratie

- La commission d'enquête publique a émis unanimement un avis défavorable au projet.
- Sur les 727 observations recueillies, 60% étaient défavorables au projet.<sup>5</sup>
- Le défrichage se déroule au mépris de la légalité.<sup>6</sup>
- Le CNPN<sup>7</sup> a rendu un avis défavorable à une dérogation à la législation sur les espèces animales protégées.

**Vous voulez agir, réagir, interagir ? [zad-roybon@riseup.net](mailto:zad-roybon@riseup.net)**

1 : Conseil Général de l'Isère, communauté de commune de Roybon, Région Rhône-Alpes, syndicat des eaux de la Galaure, commune de Roybon

2 : *Vivre à Roybon*, juillet 2011. À noter que les cottages seront proposés à 5000 €/m<sup>2</sup> habitable.

3 : -27,4M€ en 2012, -47,5M€ en 2013, -107,9M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2014

4 : 370 €/mois, source : CGI

5 : source : Enquête Publique « Loi sur l'eau », du 16 avril au 28 mai 2014, relative au projet d'un Center Parcs à Roybon (Isère) : Conclusions de la Commission d'enquête

6 : convention de RAMSAR de 1971, Loi protectrice de 2005, Loi Cadre sur l'Eau au niveau européen

7 : Conseil National de la Protection de la Nature